

**Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.**  
**Interpellation de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative aux**  
**menaces sur le « Vogelzang »**

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

L'association « CCN Vogelzang » et des riverains s'inquiètent de la construction d'un hangar agricole, non loin du ruisseau de la vallée du « Vogelzangbeek », rapporte un quotidien bruxellois.

Un projet de hangar agricole de 12 mètres de haut, consacré à la culture de chicons, inquiète les riverains de la vallée du « Vogelzangbeek », à la frontière des communes d'Anderlecht et de Leeuw-Saint-Pierre, ainsi que des protecteurs de la nature. Ils dénoncent notamment un danger pour le plan d'eau, censée notamment aider à lutter contre le réchauffement climatique, et pour la faune locale.

Un permis d'urbanisme a été introduit en fin d'année dernière dans cette zone dont une partie est protégée pour sa biodiversité. L'asbl « CCN Vogelzang » a toutefois contesté ce permis auprès du Conseil flamand pour les contestations des autorisations (Raad voor Vergunningsbetwistingen). Celui-ci a suspendu le permis délivré par la province du Brabant flamand, qui n'avait pas suivi l'avis négatif de son administration.

Malgré cette suspension, l'asbl « CCN Vogelzang » s'inquiète de la suite des opérations. Du côté de la Commune de Leeuw-Saint-Pierre, le bourgmestre Jan Desmeth (N-VA) indique à la « DH » qu'il *“contrôle ces travaux”*. *“Nous avons autorisé ce qui est autorisable et refusé ce qui ne l'était pas. Je sais que pour l'association c'est encore trop près du fleuve mais on doit juger dans l'intérêt général”*, ajoute le bourgmestre de la commune voisine.

Pour la Commune d'Anderlecht, l'échevin du « Développement durable » et des « Espaces verts », Allan Neuzy (Ecolo), indique qu'il est prêt à *“soutenir et relayer le combat de l'association auprès des autorités flamandes compétentes”*.

Le Collège peut-il donc me dire quelles initiatives ont été prises pour soutenir et relayer le combat de l'association ? Des contacts ont-ils été pris avec la Commune de Leeuw-Saint-Pierre ? D'éventuels recours sont-ils étudiés ? D'autres développements sont-ils venus compléter l'information divulguée dans la presse ?

Monsieur l'Échevin NEUZY donne lecture de la réponse suivante :

De heer schepen NEUZY geeft lezing van het volgende antwoord:

Monsieur le Conseiller, nous suivons ce dossier de près, mais notre approche à ce stade est de soutenir la démarche de l'association gestionnaire de la réserve naturelle. Comme vous l'avez remarqué, cette séance vient de valider un subside communal à cette association naturaliste de bénévoles, cela en l'augmentant de 20%.

Le permis a heureusement été suspendu fin mars 2021 par le « Raad voor Vergunningsbetwistingen » (RvVB - le Conseil pour les Contestations des Autorisations) et les probabilités que ce projet se réalise sont très maigres, fort heureusement. Nos

relations avec mon homologue échevin de Sint-Pieters-Leeuw sont actuellement bonnes, et nous espérons que cela restera ainsi.

Enfin, lors de nos futurs contacts avec la Commune voisine, nous ne manquerons pas d'évoquer cette question en mentionnant que nous sommes officiellement opposés à ce hangar colossal situé à côté de la réserve naturelle, avec toutes les externalités négatives qu'il procurerait (risque d'inondations, de sécheresse, pollution sonore, dégradation de la vue sur la vallée...).

Pour information, en ce qui concerne le dossier du hangar, fin mars, le « RvVB » a suspendu le permis d'environnement. Ce qui est positif pour nous. Nous aurions mieux fait de tout de suite lancer un communiqué de presse, ce que nos avocats nous avaient conseillé de faire mais, par manque de temps, nous n'avons lancé le communiqué que début juin.

Bref historique de ce dossier :

- Début 2019, la Commune de Sint-Pieters-Leeuw a accordé le permis d'environnement pour ce hangar mais sans organiser d'enquête publique.
- Nous sommes allés en appel auprès de la province du Vlaams-Brabant qui a annulé le permis en raison d'erreurs de procédure.
- Fin 2019, l'agriculteur fait une 2<sup>ème</sup> de demande de permis auprès de la Commune, qui organise cette fois-ci une enquête publique. L'agriculteur ne met pas d'affiche dans le Kortvondelweg (et la Commune n'a pas vérifié ...). Nous ratons l'enquête publique. Même chose pour les habitants de la rue Chant d'Oiseaux qui sont aussi opposés à ce projet.
- A nouveau, nous sommes allés en appel auprès de la Province. Malgré un avis négatif de la « Commission provinciale de Permis d'Environnement », la députation provinciale accorde tout même le permis en juillet 2020.
- Ensemble avec les habitants de la rue du Chant d'Oiseaux, nous avons fait appel à des avocats pour introduire un dossier devant le « RvVB » pour demander l'annulation du permis. Le dossier a été introduit en septembre 2020. Cette procédure peut durer plus qu'un an mais, entre temps, le permis reste valable. Cependant, normalement il y avait peu de chances que l'agriculteur réalise les travaux entre temps, compte tenu du risque d'annulation du permis plus tard.
- En décembre 2020, l'agriculteur a quand même commencer les travaux de construction, ce qui a rendu nécessaire d'introduire une demande supplémentaire de suspension. Fin mars, le « RvVB » a suspendu le permis.
- Ce premier résultat est positif pour nous. Ce qui nous donne l'espoir que le permis sera annulé mais il y a encore beaucoup d'incertitude car il est certain que l'agriculteur en question bénéficie d'un fort soutien de la part des organisations agricoles (et de certains politiciens).

Aussi bien la Province que l'agriculteur pourraient maintenant mettre fin à l'affaire (puisque le permis sera probablement annulé par le « RvVB »), ce qui permettrait d'éviter les coûts supplémentaires de cette procédure. C'est peut-être justement leur stratégie pour nous

épuiser financièrement.

Après la décision du « RvVB », je pense qu'ils peuvent aller au Conseil d'État, mais pour nous c'est financièrement impossible ....

Notre communiqué de presse a essentiellement été repris par la presse francophone mais des journalistes francophones ont aussi contacté le bourgmestre de Sint-Pieters-Leeuw et notre communiqué a été repris par des pages « Facebook » suivies par des échevins de la Commune. Récemment, dans un autre dossier, le bourgmestre de Sint-Pieters-Leeuw et l'échevin Keymolen ont annoncé que la politique de la Commune est de ne pas autoriser des constructions proches du Vogelzangbeek !!

Nos actions donnent quand même des résultats mais il n'est pas certain que le dossier du hangar se terminera bien.

Je ne sais pas ce qu'Anderlecht peut faire à ce stade, mais il serait certainement bien que, lors de contacts avec la commune de Sint-Pieters-Leeuw, d'évoquer cette question et de faire savoir que la commune d'Anderlecht est également officiellement opposée à ce hangar colossal situé à côté de la réserve naturelle (Incidences négatives : plus de béton dans la vallée augmente le risque d'inondation des maisons de la rue du Chant d'Oiseaux, augmente le problème de sécheresse en été, engendre de la pollution sonore par le système de refroidissement industriel du côté du ruisseau, provoque la dégradation de la vue sur la vallée.....).

G. VAN GOIDSENHOVEN se dit partiellement satisfait de cette réponse. Il entend que l'échevin est conscient du problème mais soutenir l'association en augmentant le subside de 4,000€ à 5,000€ ne va pas suffire pour produire une action en justice longue et coûteuse, d'autant plus que cette indexation est venue après de longues années de non-indexation. Il espère qu'on trouvera une issue favorable et qu'on pourra réellement soutenir le « CCN » dans ses actions car l'enjeu de la conservation de la vallée du « Vogelzangbeek » est manifestement en balance.